

Participer à la recherche

Pour les recherches impliquant la personnes humaines (RIPH) :

C'est souvent votre médecin, appelé « médecin investigateur », qui peut vous proposer, le cas échéant, de participer à une recherche adaptée à la pathologie que vous présentez.

Dans ce cas, il prendra le temps de vous expliquer la recherche et les obligations qu'elles peuvent entraîner pour vous, notamment les bénéfices, les risques et les contraintes engendrés par la recherche ; par exemple, il vous sera souvent demandé de venir ou revenir à des dates définies.

Vous pourrez poser toutes les questions que vous voudrez au médecin ou au personnel de recherche clinique qui travaille avec lui. Après un laps de temps adapté à votre prise en charge, votre médecin investigateur vous proposera de signer un consentement si vous êtes d'accord pour participer.

Pour plus d'informations sur la protection de vos données et/ou vos droits [cliquez ici](#).

Pour les recherches sur données :

Pour les recherches sur données internes aux équipes de soins de l'hôpital, il ne vous sera rien demandé de spécifique, sauf opposition de votre part, vos données personnelles pourront être utilisées sans que vous en soyez informé spécifiquement. Vous pouvez néanmoins retrouver la [listes des recherches sur données de l'hôpital](#).

Pour les recherches sur données réalisées par plusieurs établissements de santé ou par des industriels, vous serez informés spécifiquement et individuellement de chaque recherche par l'équipe médicale qui s'occupe de vous. Vos données seront ré-utilisées sauf opposition de votre part.

Pour vous opposer à la réutilisation de vos données personnelles , vous devez vous

adresser au Délégué à la protection des données dont l'adresse mail est la suivante :
dpo@hopital-foch.com.

Vous pouvez également envoyer un courrier papier à Délégué à la protection
des données – Hôpital Foch – 40 rue Worth 92150 Suresnes.